

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

SYNTHESE

PREAMBULE

Depuis le 6 février 1992, l'article L2312-1 du CGCT prévoit pour les communes de 3 500 habitants et plus, un débat au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, et ce dans un délai de deux mois précédant l'examen le vote du budget.

Chaque année, la Ville de Libourne présente un rapport d'analyse budgétaire dans lequel on retrouve, en autres, le contexte national, les principaux indicateurs financiers (niveau d'épargne, évolution de la dette, ratio de désendettement, évolutions des dépenses dont les charges de personnel, des recettes, de la fiscalité, les financements des investissements..) et, en conclusion, les différentes hypothèses d'équilibre, permettant ainsi d'ouvrir le débat.

Cette année, l'article 107 de la loi NOTRE du 07 août 2015 à remplacer le deuxième alinéa de l'article L. 2312-1 par 2 alinéas ainsi rédigés :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

« Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, les rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. »

Le décret d'application n'est pas encore paru. Néanmoins, selon l'interprétation de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), malgré l'absence de décret, cette disposition est d'application immédiate dès la préparation budgétaire 2016, le formalisme relatif au contenu de ce rapport restant à la libre appréciation des collectivités (Ministère de l'Intérieur – circulaire DGCL aux Préfets du 30 novembre 2015)

D'autres dispositions relatives à la préparation budgétaire sont aussi en attente de décrets. Il s'agit de :

L'étude relative à l'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement pour toute opération exceptionnelle d'investissement

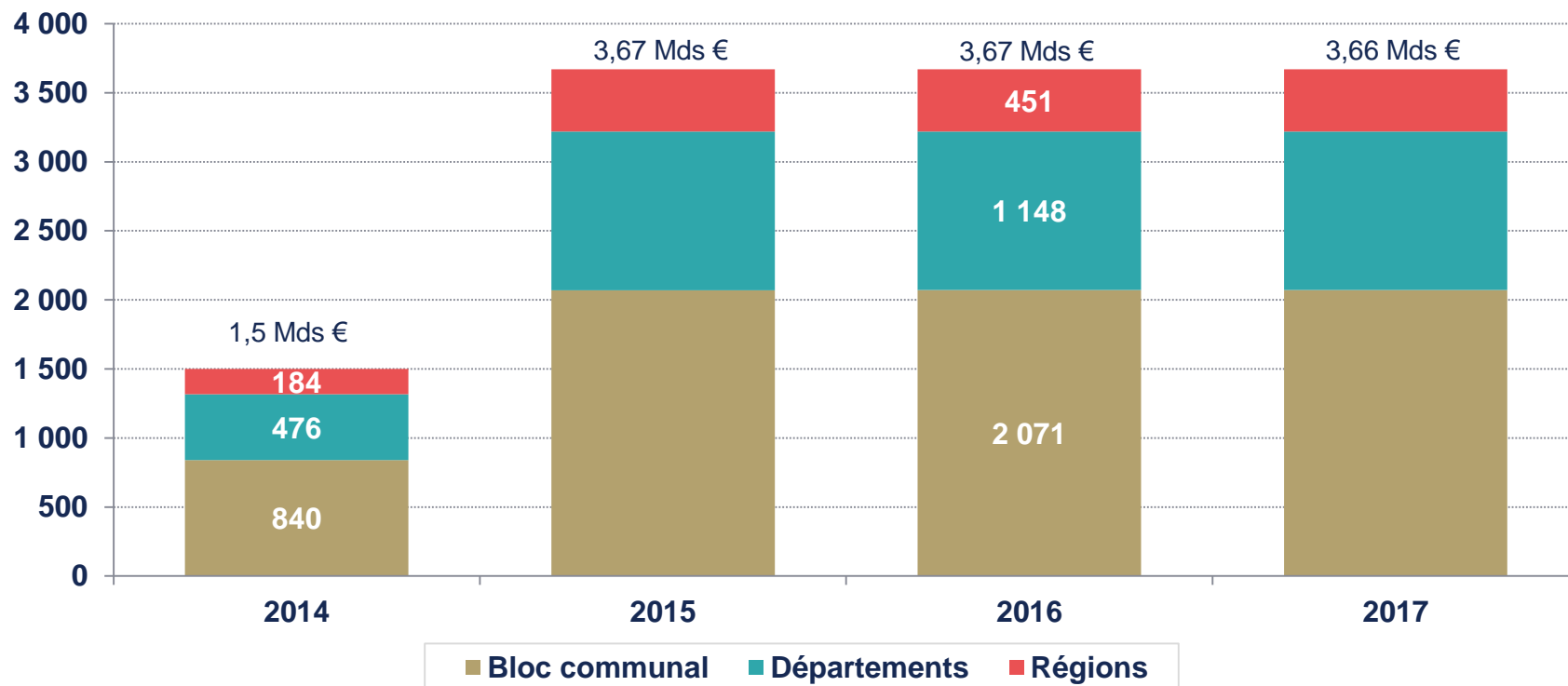
La mise en ligne de la présentation des documents prévus à l'article 107

L'obligation de télétransmission des documents budgétaires

Les principales mesures de la loi de finances 2016

La contribution des collectivités au redressement des comptes publics (12,5Mds €)

▲ Minoration de la DGF (en M€)



Les autres principales mesures

- Réforme de la DGF repoussée à 2017
- Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) : + 180 M€
- Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : 1 Md € (+ 200 M€)
- Bases fiscales : actualisation de 1 %
- Le taux de cotisation au CNFPT : 0,9% au lieu de 1 %
- Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée(FCTVA) sur les travaux d'entretien de voirie et des bâtiments
- Fonds de soutien à l'investissement des Collectivités Locales : 1 Md €

La structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs

Les charges de personnel

Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses. La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur.

Sur la période 2012/2013/2014, ces dépenses évoluent régulièrement et de manière sensible.

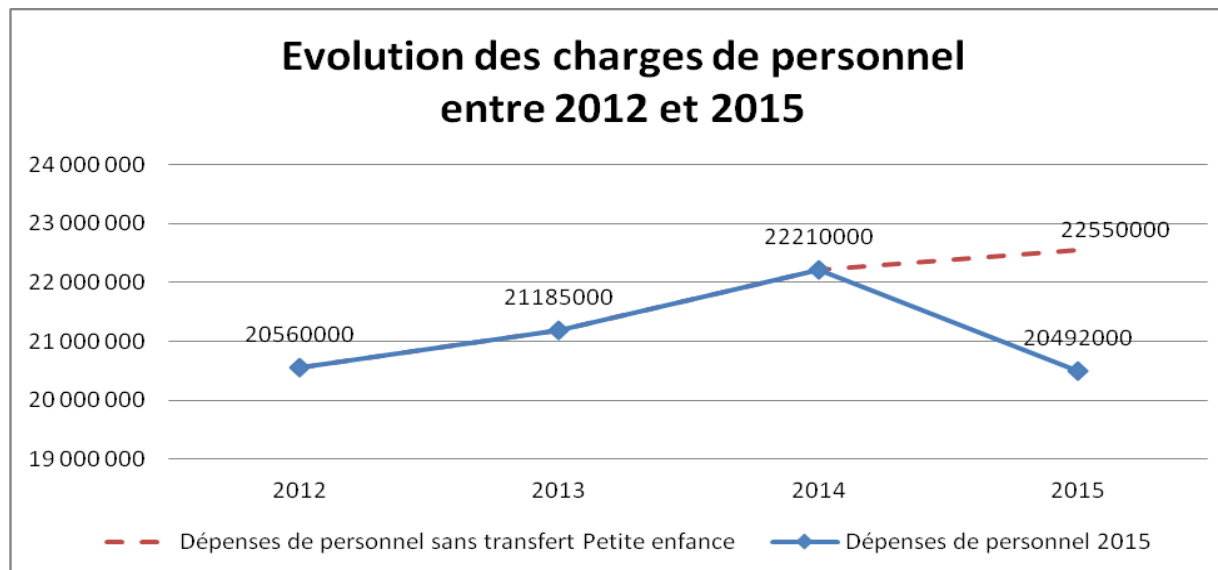
En 2015, elles diminuent de manière importante suite aux transferts des services Enfance/Petite Enfance à la CALI au 1^{er} janvier 2015.

En considérant le niveau de ces transferts, le budget 2015 a vu évoluer les charges de personnel de 1.7% (moyenne nationale estimée +2.7% selon une étude de la Banque Postale).

Evolution des Charges de Personnel Entre 2012 et 2015

Année	Coûts charge de personnel	Evolution
2012	20 560 000	
2013	21 185 000	+ 3.0%
2014	22 210 000	+ 4.8%
2015 *	20 492 000	+ 1.7%

* 2 140 000€ transfert personnel petite enfance au 1^{er} janvier 2015



La maîtrise des charges de personnel (1/2)

Cette maîtrise des charges en 2015 a été assurée malgré des charges structurelles imposées à la collectivité :

- Glissement Vieillesse-Technicité
- Revalorisation indiciaire des catégories B et C (décret 2014-80)
- Impact en année pleine de la réforme des rythmes scolaires.

Pour parvenir à cette maîtrise, d'autres leviers ont été mis en œuvre en 2015 :

- Diminution de 33% des heures supplémentaires
- Diminution de 57 000 € des contrats de remplacement dans l'ensemble avec une distinction :
 - - 150 000 € sur les contrats de remplacement des arrêts maladie / maternité
 - + 93 000 € sur les contrats visant à pourvoir momentanément les postes vacants, les postes d'agent en disponibilité ou congé parental
- Non remplacement de 6 départs en retraite sur 13
- Non remplacement de 2 départs en mutation
- Non remplacement d'un agent démissionnaire

La maîtrise des charges de personnel (2/2)

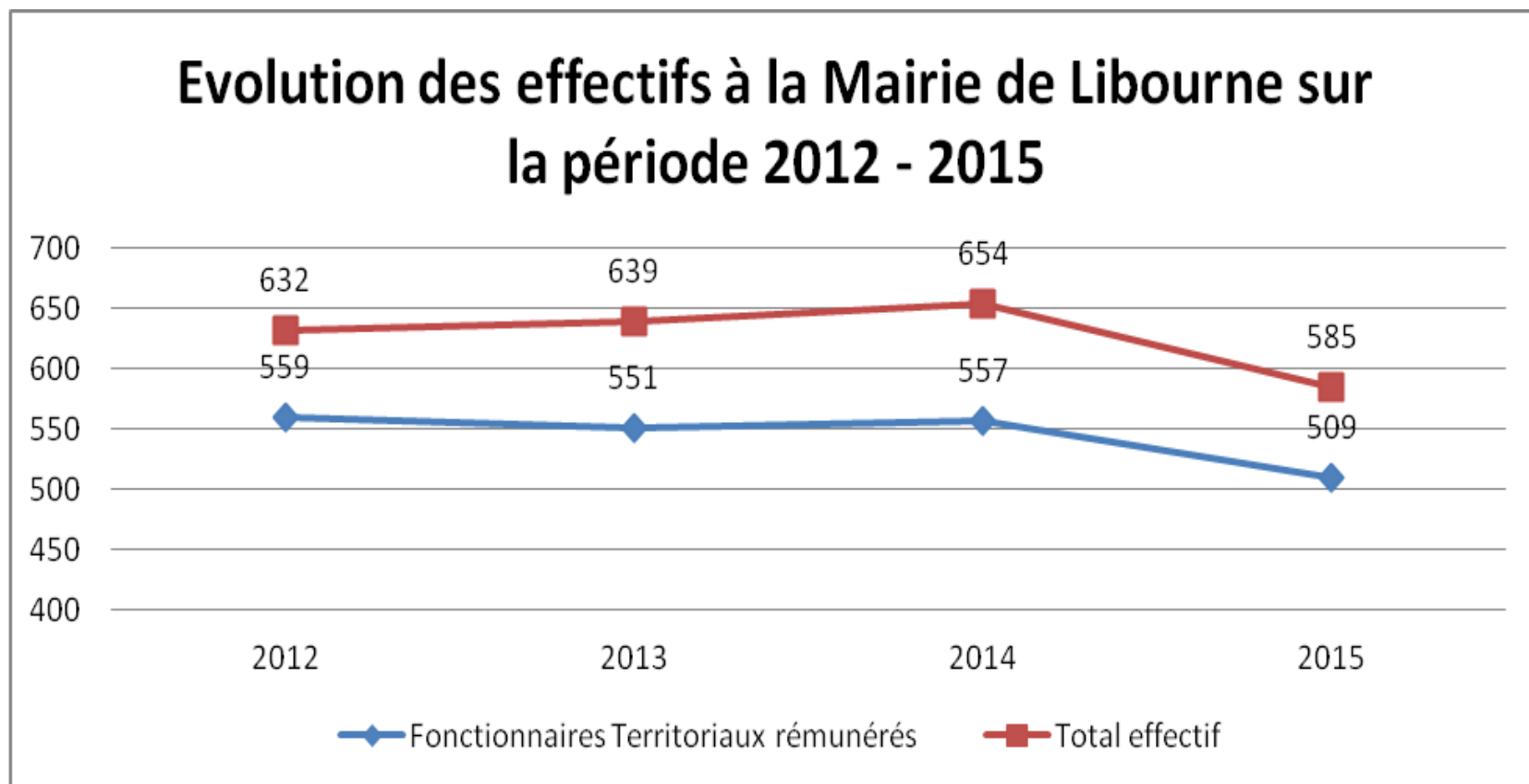
Cet effort de maîtrise en 2016 va être conforté avec le projet d'un taux zéro d'augmentation des charges de personnel.

Postulat : pas d'augmentation du point d'indice en 2016.

Cet objectif, encore jamais réalisé dans la collectivité, s'appuiera sur :

- Peu de recrutements 2016 (3 prévus)
- Non remplacement de 8 départs en retraite sur les 20 prévus en 2016
- Le maintien au niveau de 2015 des dépenses liées aux heures supplémentaires et aux remplacements des agents en arrêt maladie.

Les effectifs



Etat récapitulatif des effectifs par filières et catégories

2012

FILIERES	Par Catégories			Total des Agents Payés
	A	B	C	
Administrative	11	13	99	123
Technique	5	19	251	275
Sociale	0	5	19	24
Médico-Sociale	1	1	15	17
Sportive	1	10	0	11
Culturelle	5	17	11	33
Animation	0	8	57	65
Police	0	1	10	11
TOTAL	23	74	462	559

2014

FILIERES	Par Catégories			Total des Agents Payés
	A	B	C	
Administrative	12	17	96	125
Technique	7	19	246	272
Sociale	0	1	24	25
Médico-Sociale	2	0	15	17
Sportive	1	11	1	13
Culturelle	5	13	12	30
Animation	0	8	56	64
Police	0	2	9	11
TOTAL	27	71	459	557

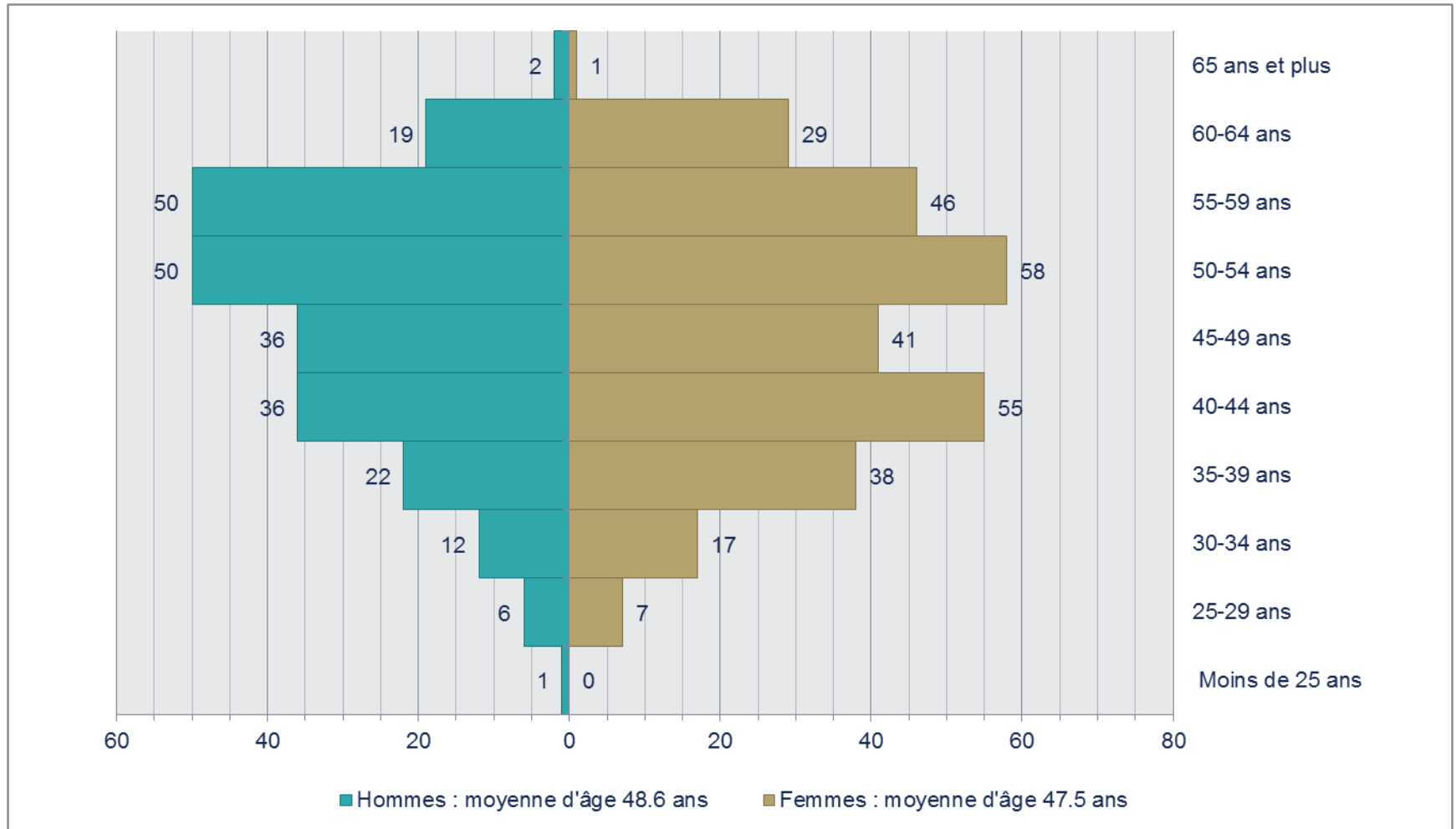
2013

FILIERES	Par Catégories			Total des Agents Payés
	A	B	C	
Administrative	13	13	99	125
Technique	6	18	243	267
Sociale	0	6	19	25
Médico-Sociale	2	0	15	17
Sportive	1	10	1	12
Culturelle	5	16	12	33
Animation	0	5	56	61
Police	0	1	10	11
TOTAL	27	69	455	551

2015

FILIERES	Par Catégorie			Total Agents Payés
	A	B	C	
Administrative	11	18	92	121
Technique	7	17	236	260
Sociale	0	1	20	21
Médico-Sociale	0	0	0	0
Sportive	1	13	1	15
Culturelle	5	14	12	31
Animation	0	8	42	50
Police	0	2	9	11
TOTAL	24	73	412	509

Pyramides des âges au 01/01/2016 (agents titulaires)



Les rémunérations

Les rémunérations des agents de la mairie ont connu une légère augmentation suite à la parution du décret en 2014 qui a permis la revalorisation indiciaire sur les années 2014 et 2015 des agents de catégorie B et C.

Cependant, depuis 2010, les agents subissent le gel de la valeur du point d'indice.

Rien ne permet d'affirmer avec certitude que le gouvernement souhaitera procéder en 2016 à une augmentation de cette valeur.

A partir de 2017, dans le cadre de la mise en œuvre des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) dans la fonction publique, des décrets à paraître organiseront la nouvelle carrière des fonctionnaires territoriaux des 3 catégories de la Fonction Publique Territoriale (FPT).

Les avantages en nature

En 2016, 16 agents municipaux bénéficient de l'attribution de logements de fonction.

Il s'agit de concessions de logements par nécessité absolue de service conformément au décret N° 2012-752 du 9 mai 2012.

Ces attributions concernent les agents exerçant des fonctions de concierge, principalement sur les équipements sportifs de la commune, l'hôtel de ville et la bourse du travail.

Pour 2017, une réflexion est en cours pour envisager à moyen terme de nouvelles modalités de gestion et d'organisation des services, qui devrait amener à la diminution du nombre de conciergeries.

Le temps de travail (1/2)

Le règlement général de l'organisation du temps de travail pour les agents de la Mairie et du CCAS fixe à 35 heures de travail effectif hebdomadaire, en moyenne annuelle, la durée du temps de travail.

Compte tenu des compensations consenties dans le cadre de ce règlement général, initialement adopté en 2002, la durée annuelle de référence est de 1568 heures.

Lorsque la durée moyenne du temps de travail est supérieure à 35 heures, les agents bénéficient de repos supplémentaires dans la limite de 21 jours par an (réduction du temps de travail : RTT) :

36 heures hebdomadaires	=	6 jours de RTT
36.5 heures hebdomadaires	=	9 jours de RTT
37 heures hebdomadaires	=	12 jours de RTT
38 heures hebdomadaires	=	17 jours de RTT
38.45 heures hebdomadaires	=	21 jours de RTT

Le temps de travail (2/2)

Le temps de travail peut être organisé en cycles de travail, susceptibles de varier du cycle hebdomadaire au cycle annuel.

Les règlements de services fixent l'organisation du temps de travail, la durée des cycles le cas échéant.

Ces règlements tiennent compte de la durée moyenne hebdomadaire fixée par la loi à 35 heures, des garanties fixées par la loi des 35 heures, et notamment en matière d'amplitude journalière de travail.

La durée quotidienne de travail :

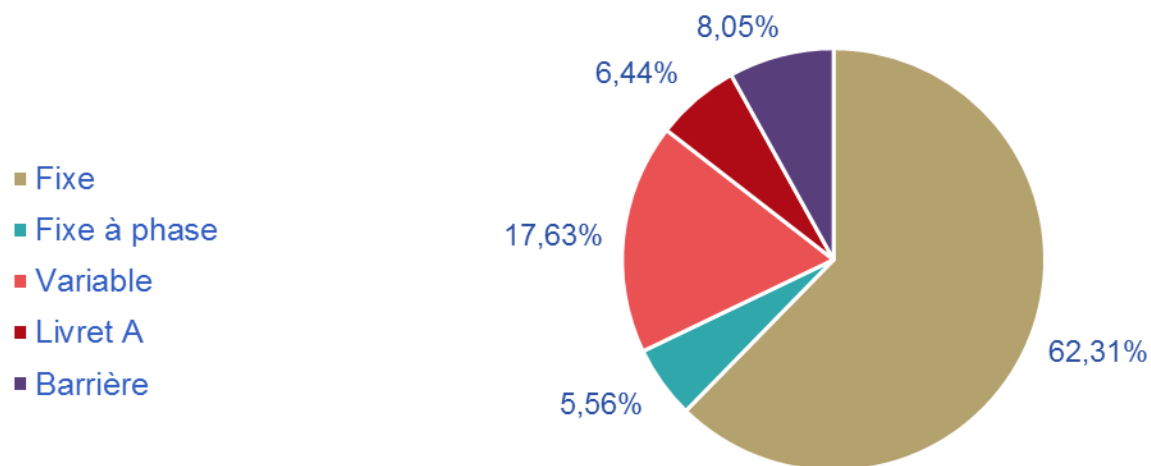
- Ne doit pas dépasser 10 heures
- Avec un repos minimum de 11h par jour
- Une amplitude maximale de la journée de travail limitée à 12 heures.

La dette

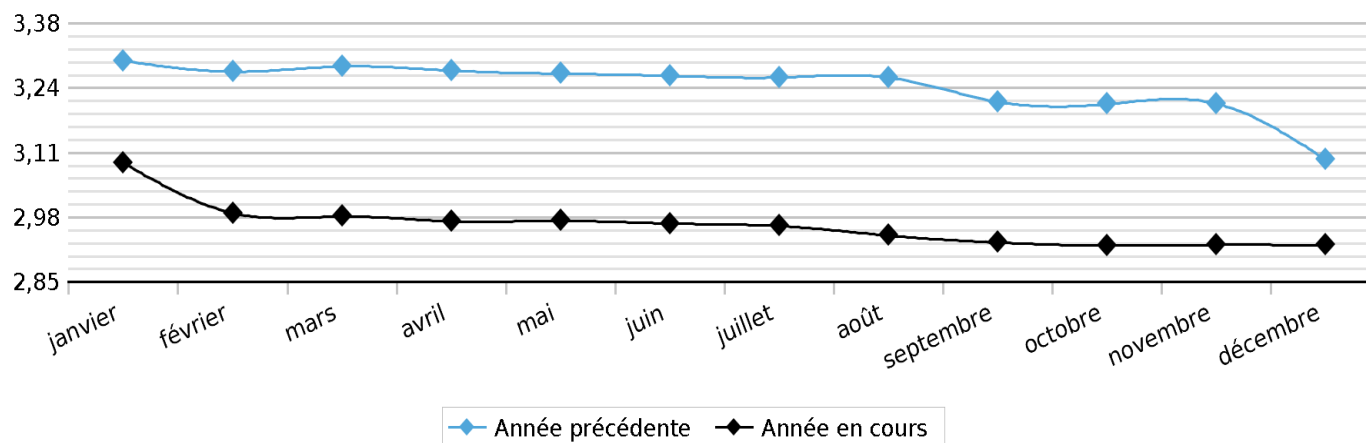
41 contrats d'emprunt et 1 contrat revolving répartis auprès de 6 établissements prêteurs

Budget	CRD	Taux Moyen avec dérivés	Durée résiduelle (années)	Durée de vie moyenne (années)
Budget ville	23 225 563.26 €	2,90 %	11 ans	6 ans
Budget assainissement	8 790 602.85 €	3,29 %	24 ans	12 ans
Budget FAC	1 033 358.12 €	3,72 %	9 ans	5 ans
Budget régie des eaux	578 031.18 €	4,27 %	9 ans	5 ans
Budget du Port	427 333.36 €	2,84 %	13 ans	7 ans

Dettes par type de risque



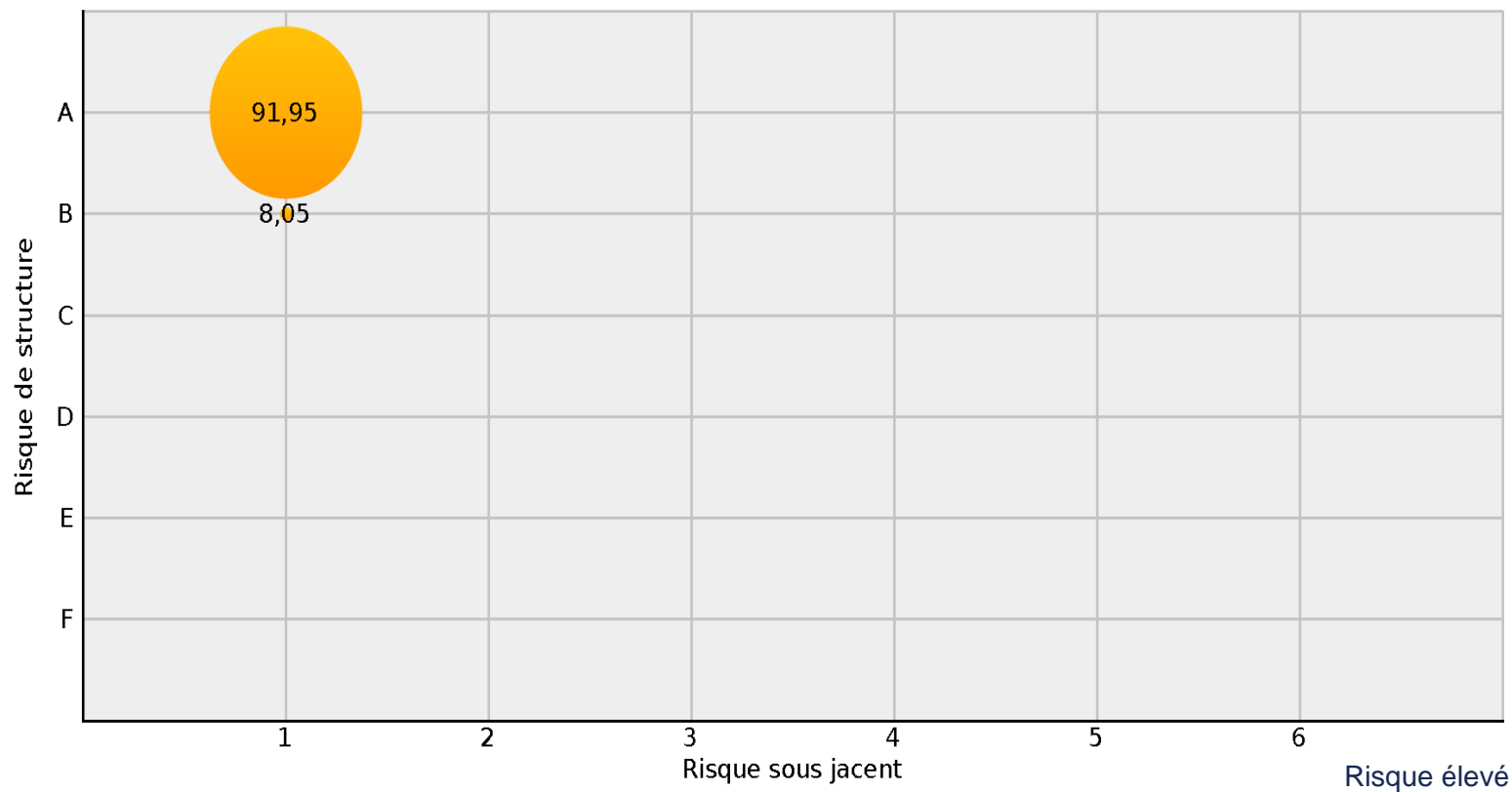
Evolution annuelle du taux moyen (en %)



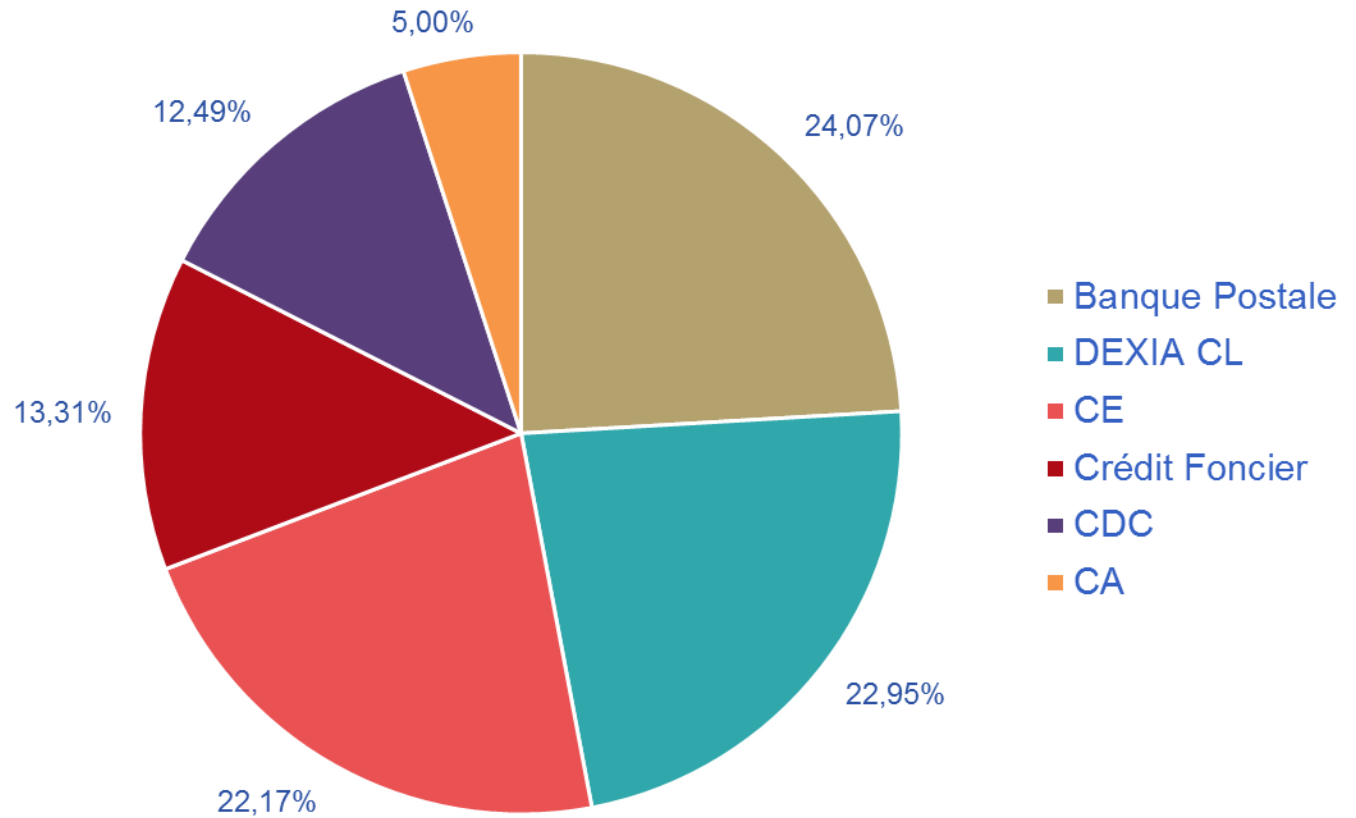
Dette selon la charte de bonne conduite (Gissler)

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



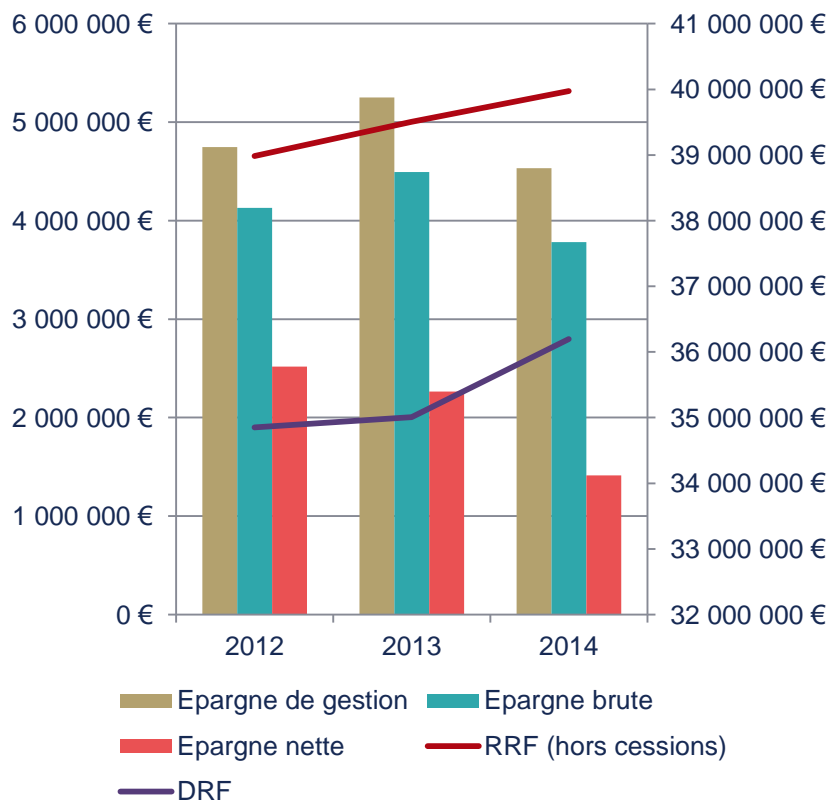
Dette par prêteur



Analyse rétrospective du budget principal 2012 - 2014

Un niveau d'épargne significatif mais qui diminue

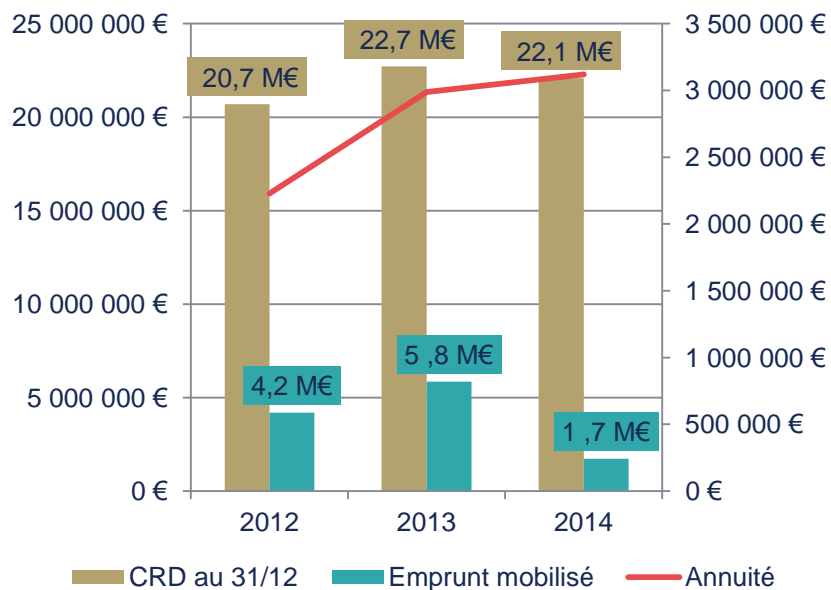
Evolution des épargnes , des RRF et des DRF
(échelle de droite)



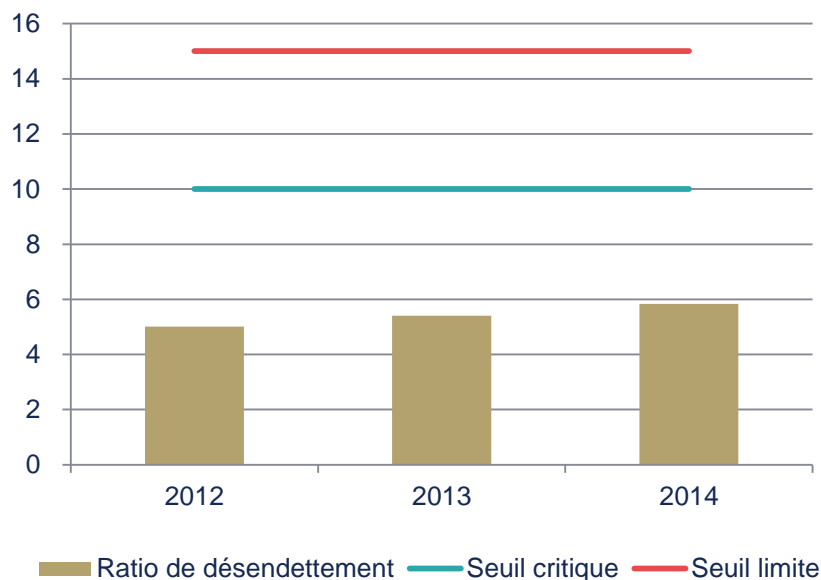
- ▲ **L'épargne de gestion** reflète directement les mouvements constatés sur la section de fonctionnement (hors cessions et intérêts de la dette).
- ▲ **L'épargne brute** est l'épargne affectée à la couverture des dépenses d'investissement et en priorité au remboursement de la dette.
- ▲ Quant à **l'épargne nette**, elle correspond à l'épargne disponible pour investir une fois le service de la dette assuré.

Un ratio de désendettement bien en-dessous des seuils d'alerte

Evolution de l'encours de dette



Evolution du ratio de désendettement (CRD de la dette / épargne brute) (en année)

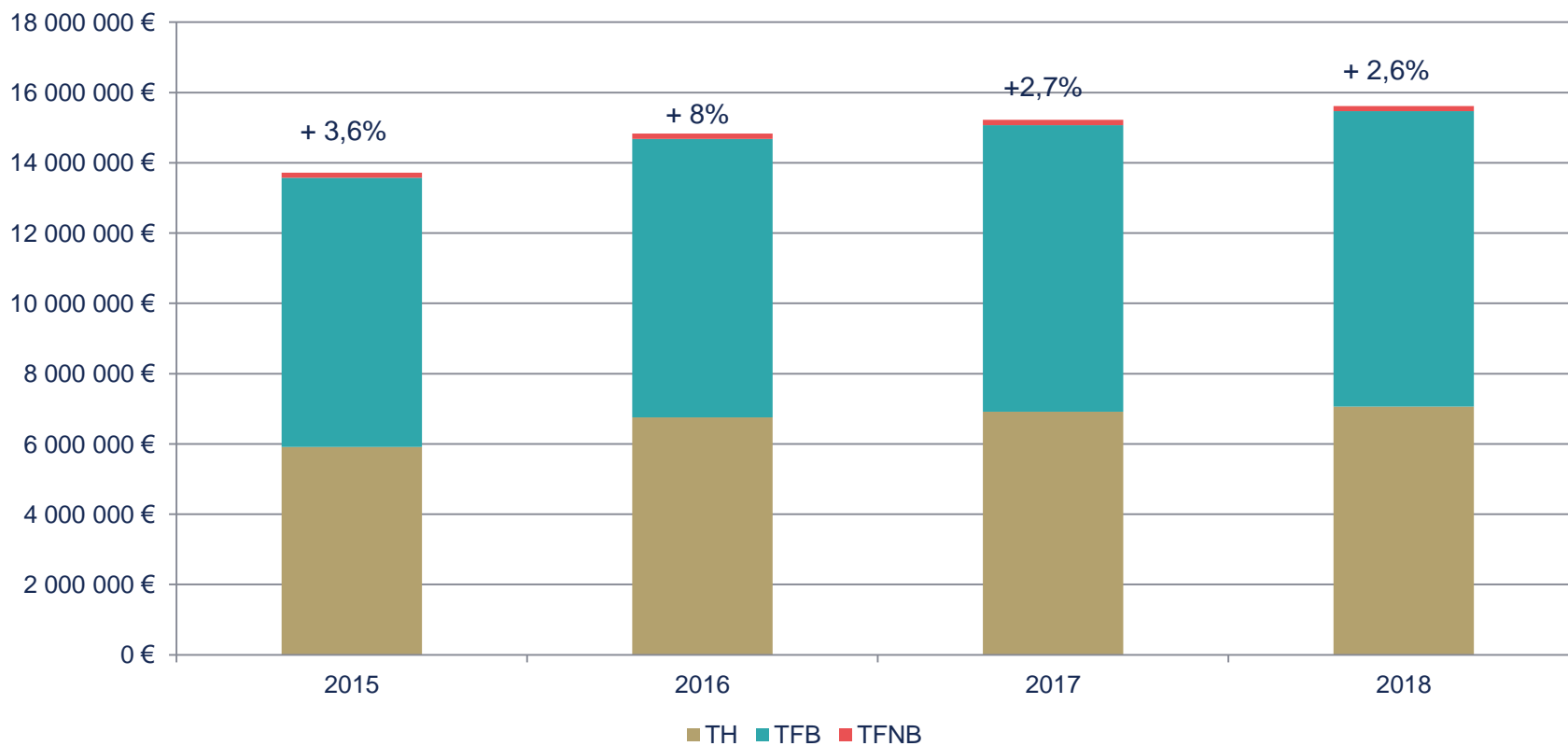


Le faible recours à l'emprunt en 2014 (1,7 M€ contre 5,8 M€ en 2013) permet de réduire l'encours de dette et ainsi de maintenir le ratio de désendettement à moins de 6 ans malgré une baisse des niveaux d'épargnes.

Analyse prospective 2015 - 2018 (scénario de base)

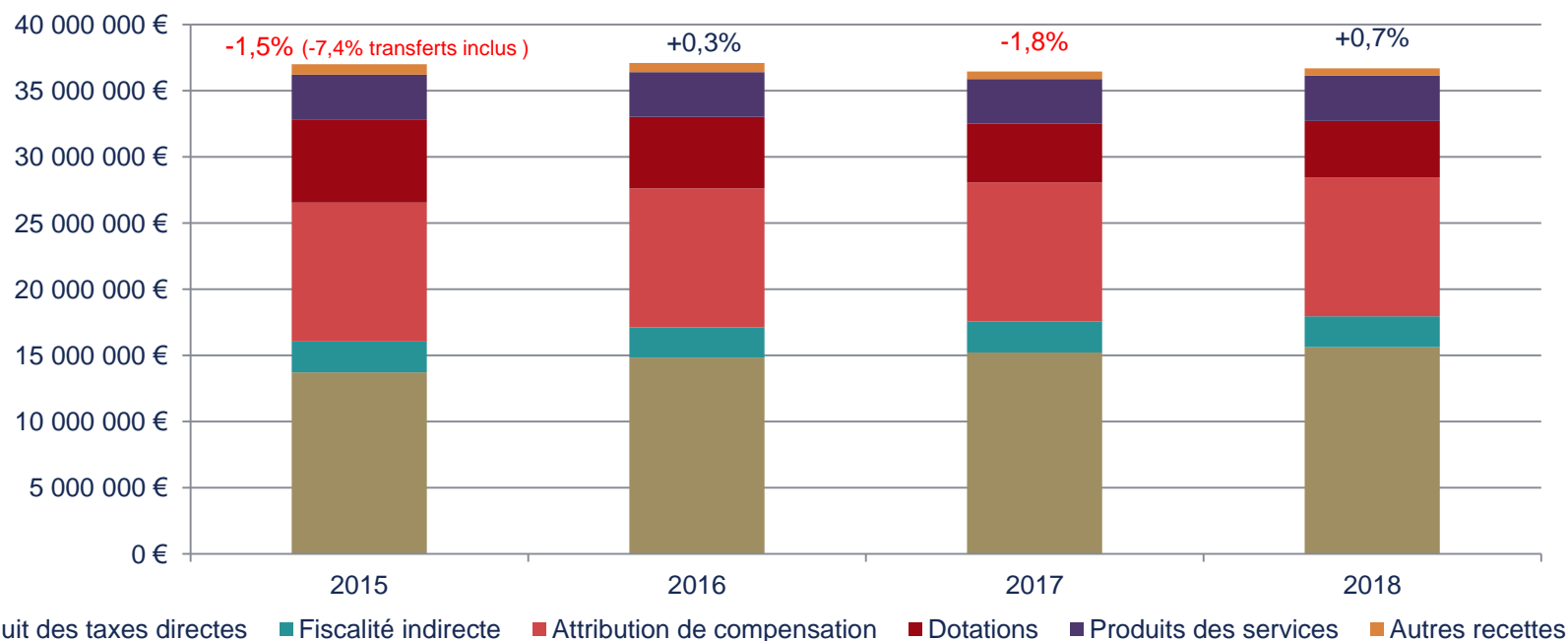
Evolution du produit des contributions directes

Evolution et répartition du produit des contributions directes



Des RRF en diminution sous l'effet de la baisse des dotations

Répartition et évolution des RRF (hors cessions)



A noter que les produits des services et les participations diminuent fortement en 2015 suite au transfert des compétences enfance et petite enfance à l'EPCI. Les recettes liées au stationnement baissent également suite à la réalisation de travaux qui diminuent le nombre de places disponibles.

Les principaux postes de dépenses maîtrisés

Evolution des dépenses des chapitres 011 et 012

	2015	2016	2017	2018
Chapitre 011	6 715 022 €	6 685 000 €	6 751 850 €	6 819 369 €
Evolution N-1	-7% (-11,42% transferts inclus)	-0,45%	1,00%	1,00%
Ratio 011/ DRF	19,96%	19,94%	19,84%	19,72%
Chapitre 012	20 500 000€	20 500 000 €	20 705 000 €	20 912 050 €
Evolution N-1	+1,7%(-7,72% transferts inclus)	0,00%	1,00%	1,00%
Ratio 012/ DRF	60,92%	61,14%	60,84%	60,47%

A noter que les ratios doivent s'analyser au regard des compétences assurées par la collectivité ainsi que par le degré d'externalisation de celles-ci.

Une évolution contenue des autres dépenses de fonctionnement

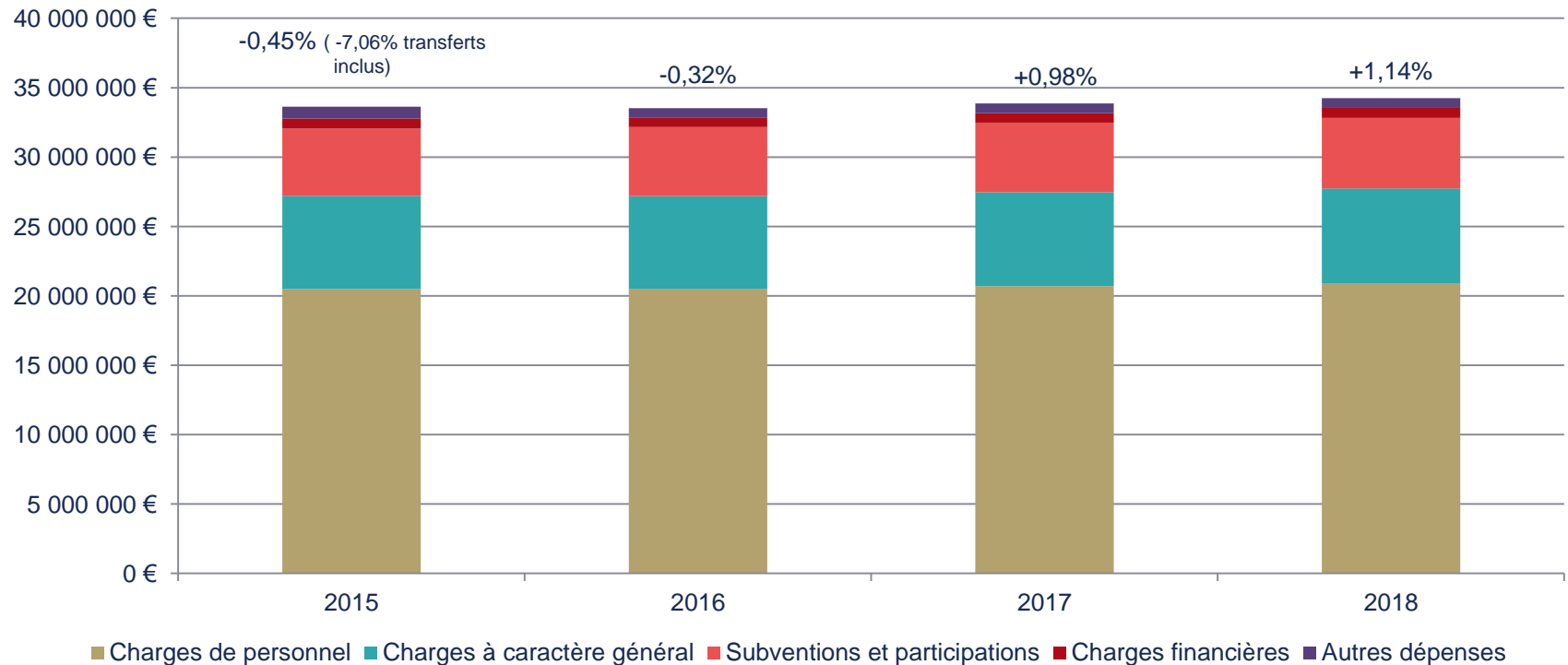
Autres dépenses en euros

	2015	2016	2017	2018
Participations	616 957	623 127	629 358	635 651
Subventions	4 237 492	4 350 000	4 400 000	4 450 000
Autres charges de gestion courante	426 563	428 696	430 839	432 993
Charges d'intérêts	719 681	666 200	674 008	737 687
Autres charges financières	206 296	173 200	151 130	151 130

Les subventions intègrent les versements de la commune au CCAS, au FAC et aux associations.

Une évolution des DRF globalement maîtrisée

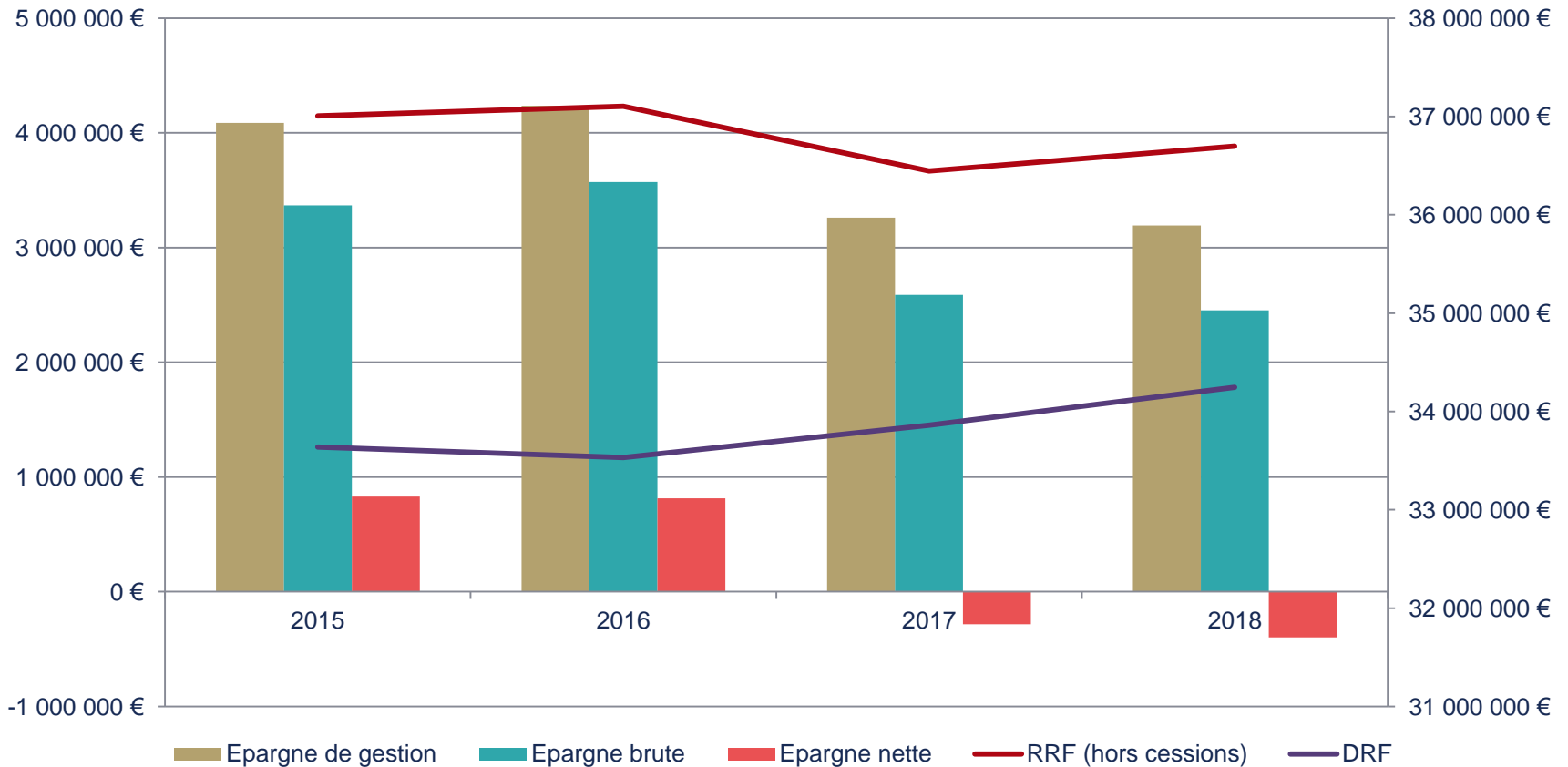
Composition et évolution des DRF



En 2015, les charges à caractère général et les charges de personnel diminuent au delà de la baisse liée au transfert des compétences enfance et petite enfance à l'EPCI au 01/01/2015.

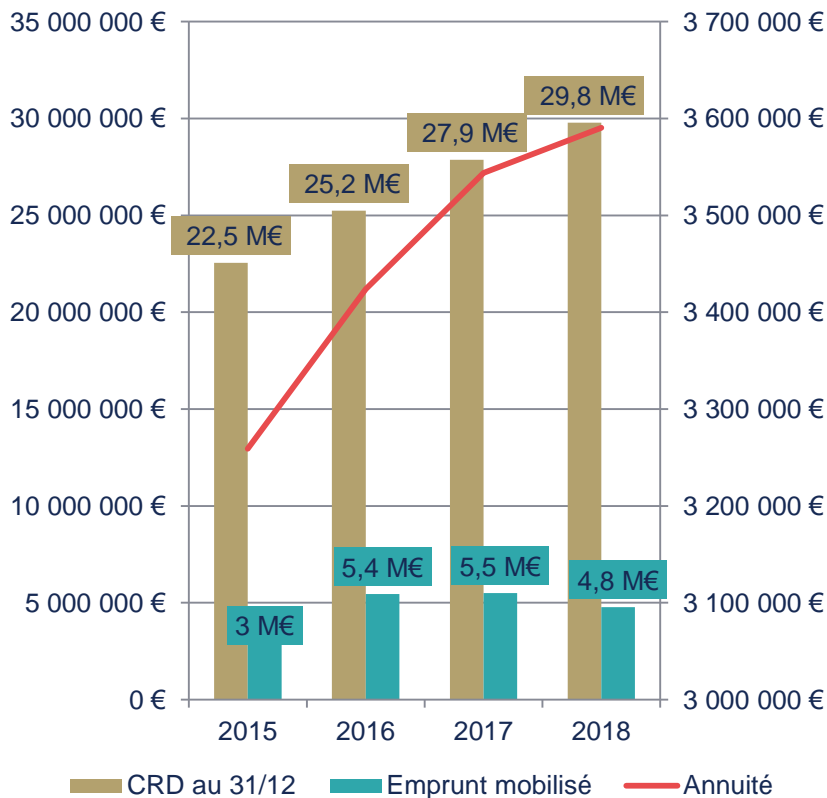
Malgré ces hypothèses de dépenses contenues sur la période 2015-2018, une épargne nette négative dès 2017

Evolution des épargnes et de l'effet ciseaux (échelle de droite)

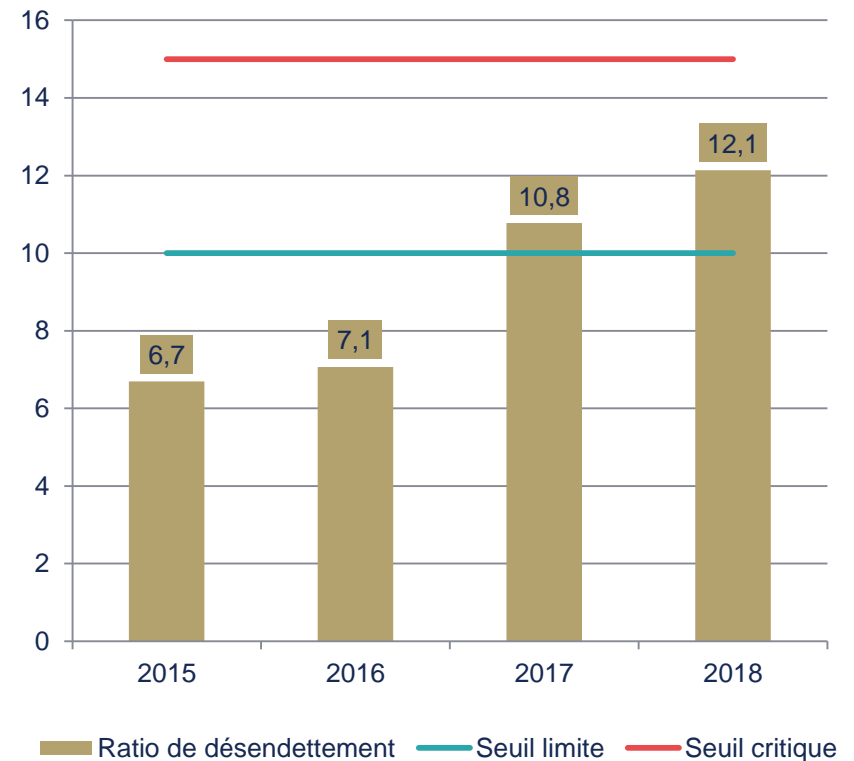


Avec un ratio de désendettement au dessus du seuil limite à partir de 2017

Evolution de l'encours et de l'annuité de la dette (éch. de droite)



Ratio de désendettement (en année)
Calcul: CRD au 31/12 / épargne brute



Les principales opérations d'investissement

Opérations	CA 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018
Aménagement des Quais de la Confluence	139 993	1 048 600	3 048 600	3 628 600
Aménagement Cœur de Bastide	1 312 511	2 291 000	556 000	
Réhabilitation des écoles du centre	38 298	432 000	2 312 435	2 000 000
Vidéo protection	45 604	250 000	150 000	150 000
Confortement des berges du lac des Dagueys	13 572	304 000	304 000	
Ecoles classes numériques	74 924	205 000	120 000	120 000
Piste d'athlétisme Stade Robert Boulin	6 910	885 900		
Montant Total	1 631 812	5 416 500	6 491 035	5 898 600

Opérations d'investissement obligatoires liées à un contrat

Opérations	CA 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018
PPP éclairage public	551 381	555 000	576 000	600 000
Subvention d'équipement VINCI parking souterrain	90 265	91 000	91 000	
Totaux	641 646	646 000	667 000	600 000

Des dépenses d'investissement financées à plus de 50% par l'emprunt (1/2)

Financement de l'investissement

	2015	2016	2017	2018
FCTVA	1 119 851	1 088 949	1 640 400	1 640 400
Autres recettes d'investissement	1 510 828	851 687	851 687	851 687
Epargne nette	828 869	813 551	-283 071	-398 764
Ressources Propres	3 459 548	2 754 187	2 209 016	2 093 323
Cessions	1 013 411	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Subventions perçues	306 672	1 500 000	1 500 000	1 000 000
Emprunt	3 011 750	5 450 432	5 493 671	4 773 364
Utilisation des excédents passés	0	0	150 000	150 000
* Total capacité de financement	7 791 381	10 704 619	10 352 687	9 016 687
• Besoin de financement (niveau d'investissement)	6 656 498	10 352 687	10 352 687	9 016 687
Capacité d'investissement résiduelle	1 134 883	351 932	0	0
Fonds de roulement en fin d'exercice	1 148 068	1 500 000	1 350 000	1 200 000

* dont avance FCTVA perçue en 2015 et remboursée en 2016 et 2017

Des dépenses d'investissement financées à plus de 50% par l'emprunt (2/2)

Fonctionnement

- Des dépenses de fonctionnement qui évoluent de mois de 1% / an en moyenne entre 2016 et 2018
- Des RRF qui diminuent de 2016 à 2018 (sous l'effet des baisses de dotations)
- Une épargne nette négative dès 2017

Investissement

- Inscription de 18,7 M€ d'emprunts nouveaux entre 2015 et 2018
- Inscription d'une enveloppe de 36,4 M€ d'investissement (subventionnée à hauteur de 4 M€).

Dans cette hypothèse, à partir de 2017, la commune dispose d'un niveau d'épargne nette négatif. Dans ce contexte, le recours à l'emprunt sur les exercices 2017 et 2018 semble fortement compromis et la commune ne serait alors plus en mesure de financer la totalité de ses dépenses d'investissement.

Dès 2016, une action sur la section de fonctionnement semble bien incontournable si la commune souhaite réaliser la totalité de son PPI.

Fiscalité

Classement Taxe d'Habitation taux 2015

Ville + 10 000 habitants en Gironde

1 – VILLENAVE D'ORNON	30,21
2 - PESSAC	25,59
3 - BEGLES	25,01
4 – CENON	24,96
5 – BORDEAUX	24,13
6 – GRADIGNAN	23,39
7 – TALENCE	22,64
8 – LA TESTE	22,38
9 - BRUGES	22,33
10 – LORMONT	21,31
11 – FLOIRAC	21,23

12 - LE BOUSCAT	21,18
13 – EYSINES	21,06
14 – LIBOURNE	21,02
15 – MERIGNAC	20,74
16 - GUJAN MESTRAS	19,93
17 – AMBARES	19,60
18 - SAINT MEDARD EN JALLES	17,84
19 – BLANQUEFORT	17,73
20 – ARCACHON	16,39
21 - CESTAS	15,11

Classement Taxe Foncière bâtie taux 2015

Ville + 10 000 habitants en Gironde

1 – FLOIRAC	35,75
2 - CENON	34,76
3 – BEGLES	33,91
4 – TALENCE	32,96
5 – BRUGES	32,33
6 – LORMONT	31,12
7 – GRADIGNAN	30,47
8 - VILLENAVE D'ORNON	30,21
9 – AMBARES	30,13
10 – PESSAC	29,92
11 – BORDEAUX	29,51

12 – MERIGNAC	28,72
13 – EYSINES	28,54
14 - LE BOUSCAT	27,92
15 – LIBOURNE	25,69
16 - GUJAN MESTRAS	25,09
17 – ARCACHON	24,94
18 - SAINT MEDARD EN JALLES	23,87
19 - LA TESTE	23,43
20 – BLANQUEFORT	23,38
21 – CESTAS	19,44

Ratios et informations financières

Exercice 2014

	Commune de Libourne	Moyenne nationale Communes de même strate
Produit des impositions directes/population	547	567
Bases taxe habitation par habitant	1 071	1 344
Bases taxe foncière sur les propriétés bâties par habitant	1 174	1 354

Source DGFIP

Conclusion

- La commune de Libourne disposait d'une épargne nette confortable jusqu'à fin 2013 (plus de 2 M€). A partir de 2014, les épargnes diminuent notamment sous l'effet des baisses des dotations et des compensations
- Malgré la révision de l'abattement général à la base sur la TH de 15% à 5% en 2016, la commune verrait tout de même son épargne nette se dégrader et se situer en territoire négatif dès 2017.
- La dégradation des niveaux d'épargnes (ratios très regardés par les établissements bancaires dans leurs analyses de crédit) pourrait fortement contraindre la capacité de la ville à emprunter dès 2017. En effet, les indicateurs financiers de la commune sont particulièrement analysés par les établissements bancaires.
- Dans le scénario de base, l'épargne nette est négative dès 2017, s'établissant à -400 K€ en 2018.
- Il est donc nécessaire de rétablir les équilibres de la section de fonctionnement si la commune souhaite réaliser la totalité de son PPI

Conclusion

- ▲ Il est alors nécessaire de dégager au moins 400 K€ de marge de manœuvre sur la section de fonctionnement d'ici 2018 permettant ainsi de rétablir un niveau d'épargne nette tout juste positif et un ratio de désendettement au niveau du seuil limite de 10 ans
- ▲ Une réduction des DRF (optimisation de la fonction achat des dépenses courantes, redimensionner l'offre des services ...) ou une dynamisation des RRF (tarifs, levier fiscal, ...) devra alors être envisagée.
- ▲ En recette d'investissement identifier le patrimoine qui pourrait être cédé, rechercher des financements : Fonds de soutien à l'investissement des Collectivités locales (1mds), FISAC (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce), FEDER (fonds Européen de développement économique régional)...
- ▲ Soit réduire le niveau des investissements

Les budgets annexes

Assainissement

Les principales opérations d'investissement

Opérations	CA 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018
Réhabilitation du réseau Bastide	890 387	2 462 625	1 418 400	780 000
Réhabilitation du réseau Hors Bastide	129 867	2 976 112	5 477 475	5 131 511
Total	1 020 254	5 438 737	6 895 475	5 911 511

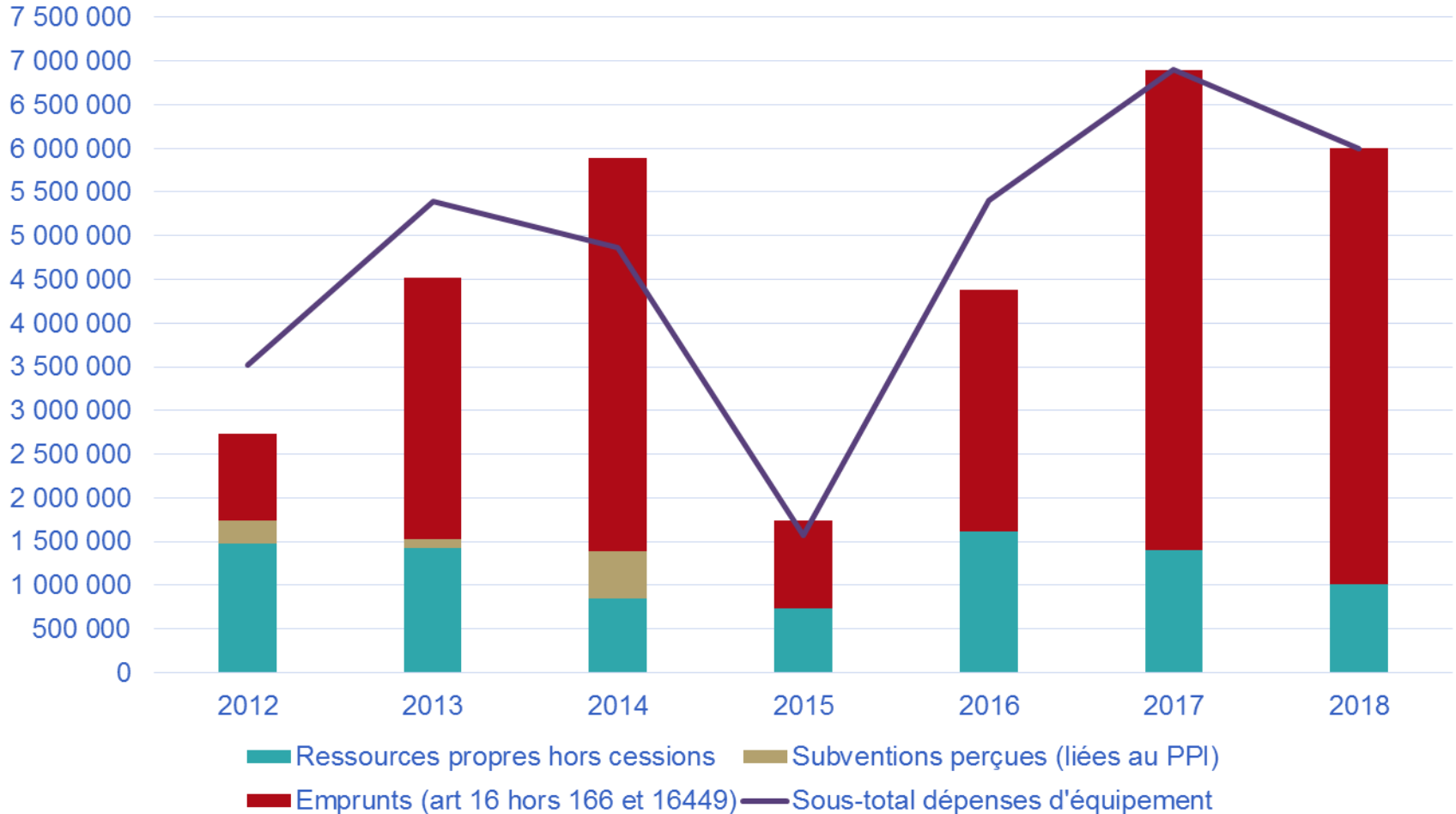
Les épargnes

Epargne nette = Epargne brute déduction faite du remboursement de la dette en capital .

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Epargne brute	849 813	669 672	424 329	857 407	1 027 857	723 356	613 458
Remboursement capital de la dette	0	63 830	194 326	374 326	415 402	467 913	604 130
Epargne nette	849 813	605 842	230 002	483 080	612 455	255 443	9 328

Malgré des investissements très importants le remboursement de la dette en capital reste couvert par les ressources propres.

Répartition du financement de l'investissement



Service Public Local de l'Eau

Les principales opérations d'investissement

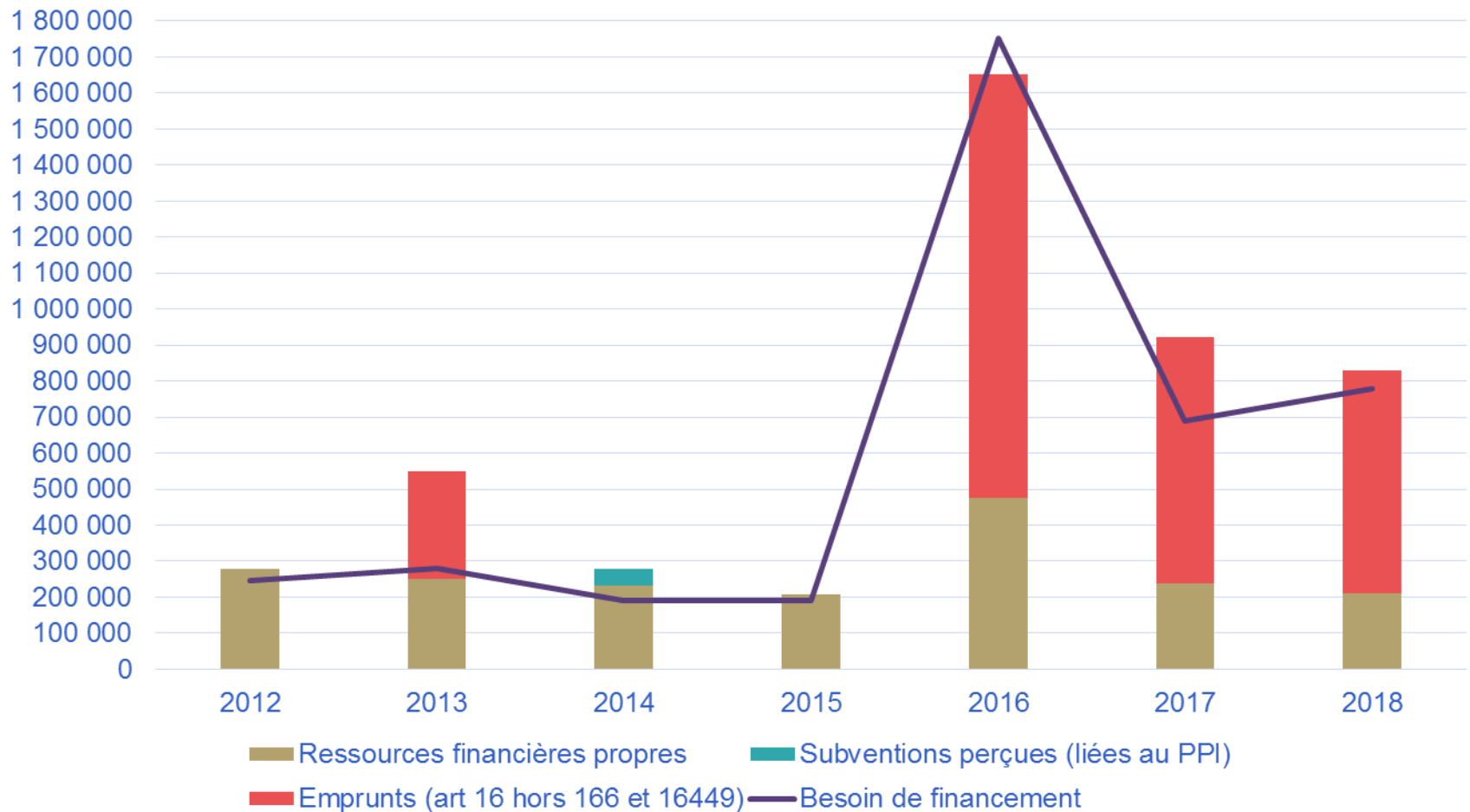
Opérations	CP 2016	CP 2017	CP 2018
Réhabilitation château d'eau des Bordes	775 000		
Réhabilitation du réseau d'eau potable	630 000	500 000	500 000
Usine Gueyrosse	245 000		
Total	1 650 000	500 000	500 000

Les épargnes

Epargne nette = Epargne brute déduction faite du remboursement de la dette en capital .

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
226 729	220 913	187 073	178 300	184 912	122 415	82 062

Répartition du financement de l'investissement



Festivités Actions Culturelles (F.A.C.)

Evolution du virement d'équilibre 2012-2016

	2012	2013	2014	2015	2016
C.A	935 245	957 000	930 000	860 000	
Budget prévisionnel	940 000	957 000	957 503	917 500	895 000

Théâtre le Liburnia

structure du budget 2015

(CA prévisionnel)

DEPENSES	822 806	RECETTES	822 806
Programmation culturelle	245 385	Abonnements & Location du théâtre	109 474
Personnel	328 062	Subventions & Participations	44 063
Charges à caractère général	69 606	Autres Recettes	9 809
Annuité de la dette	148 021	Virement d'équilibre	659 460
Amortissement	31 732		

Fest'Arts

structure du budget 2015

(CA prévisionnel)

DEPENSES	335 998
Compagnies	189 778
Autres dépenses	109 585
Personnel	36 635

RECETTES	335 998
Entrées + Ventes diverses	18 256
Subventions & Participations	73 000
Sponsors - Parrainages -	40 700
Autres Recettes	3 500
Virement d'équilibre	200 540

Théâtre le Liburnia

structure du budget Prévisionnel 2016

DEPENSES	851 420
Programmation culturelle	257 630
Personnel	330 000
Charges à caractère général	80 780
Annuité de la dette	148 100
Amortissement	34 910

RECETTES	851 420
Abonnements & Location du théâtre	100 000
Subventions & Participations	60 980
Autres Recettes	6 000
Virement d'équilibre	684 440

Fest'Arts

structure du budget prévisionnel 2016

DEPENSES	358 060
Compagnies	188 400
Autres dépenses	129 660
Personnel	40 000

RECETTES	358 060
Entrées + Ventes diverses	16 800
Subventions & Participations	90 000
Sponsors - Parrainages -	35 700
Autres Recettes	5 000
Virement d'équilibre	210 560